

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ETAIENT PRESENTS : M. BERNET, M. VEYRET, Mlle FELIX, M. HANNI, M. PACAUD, M. MAILLIER, Mme CAIRE, M. LUCIANI, M. MAURIN, M. REIG, Mme BRIZET, Mme MARTIN-RIMET, M. GIRARD-VEYRET, Mme SANDRIN, Mlle DE ARAUJO, M. ZORIAN (arrivé à 20h36).

ABSENTS : Mme DE BENEDITTIS, M. GUILLAUD, Mme LEBLANC, Mme BOURJAILLAT, Mme HERVIER, M. GENEVAY, M. PADILLA, Mme PINAUDEAU, Mme BULLIOD, M. THIEVENAZ, M. CUISSINAT,

POUVOIRS :

Mme DE BENEDITTIS a donné pouvoir à M. VEYRET Alain

M. GUILLAUD a donné pouvoir à M. BERNET Raymond

Mme LEBLANC a donné pouvoir à M. PACAUD Patrice

Mme BOURJAILLAT a donné pouvoir à Mme SANDRIN Marinette

Mlle DE ARAUJO Sophie a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 19/06/2018

Date d'affichage : 19/06/2018

Ordre du jour

N°DE0040-2018 : Détachement parcellaire parcelles AD 153, 398 et 399 (projet de cantine)

N°DE0041-2018 : Remboursement de sinistre par GROUPAMA

N°DE0042-2018 : Vente de la Cure de Passins

N°DE0043-2018 : Arrêt PLU ARANDON

N°DE0044-2018 : IEM : mise à jour des taux de versement de l'IEM depuis la fusion

N°DE0045-2018 : Indemnisation licenciement pour inaptitude physique totale d'un agent

N°DE0046-2018 : Modalités de financement travaux dans la zone commerciale du LANTEY

N°DE0047-2018 : Désignation d'un mandataire de travaux pour la zone du LANTEY

N°DE0048-2018 : Modifications règlement de cantine

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du CR de la séance du 6 juin 2018.

Mlle FELIX Isabelle précise que ce compte-rendu comporte des anomalies, notamment sur la délibération N°DE0031-2018 : Location bungalow ARANDON – projet mini-crèche. Mlle FELIX estime que l'objet de cette délibération était le prix de location du bungalow au profit de la mini-crèche, qu'il n'était pas question d'une notion de bail dans un premier temps. Mlle FELIX dit aussi qu'il est noté bail communal alors que ce sera un bail commercial avec spécificité mini-crèche. De plus, il est noté dans le compte-rendu que « **la commune propriétaire prendra à sa charge les investissements nécessaires à la mise en conformité du local et ses modifications si nécessaire** ; ». Or Mlle FELIX stipule qu'il n'a aucunement été fait mention de ce

genre de choses lors du Conseil et estime que cela ne doit pas apparaître dans la délibération sans accord préalable du Conseil municipal.

Par ailleurs, il est aussi noté dans ce compte-rendu que « **le bail entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2018.** » Là aussi, Mlle FELIX explique qu'aucune date n'a été arrêtée lors de cette séance, et qu'elle sera amenée à être modifiée.

Mlle FELIX estime donc que cette délibération n'est pas en accord avec ce qui a été débattu lors du 6 juin 2018.

Des rectifications devront donc être apportées et le compte-rendu ne pourra être approuvé qu'après vérification.

M. BERNET Raymond demande ensuite au Conseil municipal l'autorisation de rattacher à cette séance une délibération de nomination des délégués titulaire et suppléants au SEDI. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

N°DE0040-2018 : Détachement parcellaire parcelles AD 153, 398 et 399 (projet de cantine)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame ARMANET, propriétaire de la parcelle AD 398, proposent de céder à la commune gracieusement une partie de la parcelle citée en objet afin d'élargir l'entrée qui conduira à la future salle multi-fonctions. En effet, en l'état actuel, l'entrée n'est pas assez large pour laisser passer des véhicules de secours.

En conséquent, il conviendra de modifier les documents d'arpentage, d'acquérir le terrain pour la somme d'un euro symbolique. Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil que les frais de notaire s'élèveront à 1190,96 €.

Après délibérations, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE PROCEDER A LA MODIFICATION des documents d'arpentage
- D'ACQUERIR LE TERRAIN pour la somme de un euro symbolique
- DE REGLER LES FRAIS DE NOTAIRE pour un montant de 1190,96 €
- DE DONNER TOUS POUVOIRS AU MAIRE pour signer les documents s'y afférent.

MEME SEANCE

N°DE0041-2018 : Remboursement de sinistre par GROUPAMA

Suite à un bris de glace sur le tracteur de la commune, une demande de remboursement des frais afférents au changement de vitre a été demandée à l'assurance GROUPAMA.

Un chèque de 333,55 € a été émis pour ce sinistre au profit de la commune.

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'encaissement de ce chèque.

MEME SEANCE

N°DE0042-2018 : Vente de la Cure de Passins

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la dernière délibération prise concernant la vente de la Cure doit être précisée.

En effet, il avait été notifié que cette vente s'élèverait à 140 000 euros. Or, il s'avère que le prix brut de vente sera de 148 000 €. Sur cette somme, 5% sera reversée à l'agence et le prix net vendeur perçu par la commune sera de 140 600 €.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE cette précision
- NOTE que le prix de vente net sera de 140 600 € en lieu de place de 140 000 €.

MEME SEANCE

Arrêt PLU ARANDON

Il n'y a pas eu de délibération concernant l'arrêt du PLU, faute d'avoir obtenu les documents nécessaires en temps et en heure. La délibération est reportée à la prochaine séance du Conseil municipal.

MEME SEANCE

IEM : mise à jour des taux de versement de l'IEM depuis la fusion

M. BERNET donne la parole à M. VEYRET qui explique qu'il a été constaté chez les employés communaux une disparité dans l'attribution de l'IEM. En effet, les calculs d'IEM étaient différents selon les communes avant fusion et n'ont pas été mis à jour depuis le 1^{er} janvier 2017. Il aurait été convenable de mettre tous les agents sur le même calcul, ce qui n'est plus possible à ce jour : le RIFSEEP devant être appliqué, il n'y a plus de possibilités légales de modification de cette indemnité. Aucune délibération n'est donc possible ce jour.

M. BERNET et M. VEYRET estiment donc qu'il sera nécessaire d'étudier quelles sont les possibilités pour verser la différence aux agents concernés afin de ne pas léser ces employés. Cela fera le point d'un ordre du jour sur la prochaine séance.

MEME SEANCE

N°DE0043-2018 : Indemnisation licenciement pour inaptitude physique totale d'un agent sans possibilité de reclassement

Monsieur le Maire informe qu'un agent a été placé en incapacité physique totale à compter du 26 août 2017. Cet agent étant arrivé au bout de ses droits à congés maladie et, sur proposition du Comité médical, il a été préconisé un licenciement pour inaptitude physique totale.

Ce licenciement s'accompagne d'une prime calculée au prorata des heures travaillées depuis le début de la carrière à la commune de cet agent. Après calcul, cette prime s'élève à 8 036,14 €.

En conséquence, il sera nécessaire de procéder à un entretien préalable au licenciement avec l'agent en question, puis d'effectuer un retrait des tableaux du personnel. A la suite de quoi la prime sera versée.

Après délibérations, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :
D'EFFECTUER l'entretien préalable au licenciement
DE LICENCIER l'agent pour inaptitude physique totale sans possibilité de reclassement
DE VERSER à l'agent la somme correspondant
D'INSCRIRE AU BUDGET la somme correspondant
DE DONNER tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents s'y afférent

MEME SEANCE

N°DE0044-2018 : Modalités de financement travaux dans la zone commerciale du LANTEY

Monsieur le Maire donne la parole à M. Pacaud qui explique les modalités proposées au Conseil municipal.

Il rappelle d'abord qu'à l'origine, le projet avait été porté en partenariat avec la communauté de Communes du Pays des couleurs qui s'était engagée à verser la somme de 500 000,00 € TTC pour ces travaux, Mais suite à la fusion des communautés de communes, la nouvelle Communauté de communes des Balcons du Dauphiné n'a plus la compétence requise pour le versement de cette somme. Malgré tout, puisque le projet avait été engagé, la CCBD honorera quand même son engagement.

Ce projet comporte trois chantiers :
Voirie
Eclairage et enfouissement réseaux
Assainissement

Le prévisionnel des travaux voirie s'élèvent à 599 640,00 € TTC.

La somme allouée par la CCBD sera principalement utilisée pour des travaux de voirie. L'éclairage et enfouissement sera pris en grosse partie (voire en totalité) par le SEDI et l'assainissement sera fait en partenariat avec le syndicat de la plaine de Faverges.

Les appels d'offres pourront être faits dès juillet pour les entreprises avec une remise du marché fin août.

Les travaux devront être faits avant le 31 décembre, ce qui implique un démarrage dès début septembre.

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE les modalités de financement telles que données sous réserve des appels d'offres pour un montant de financement égal ou inférieur à 599 640 € TTC.

MEME SEANCE

N°DE0045-2018 : Désignation d'un mandataire de travaux pour la zone du LANTEY

Les travaux de la zone de Lantey au niveau assainissement se feront par groupement d'appels d'offres avec le syndicat d'assainissement de la Plaine de Faverges.

Il conviendra donc de désigner un mandataire de ce groupement.

M. Pacaud, en charge de ce dossier, propose que la commune soit mandataire du groupement.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

DE DESIGNER la commune d'Arandon-Passins comme mandataire du groupement.

MEME SEANCE

N°DE0046-2018 : Modifications règlement de cantine

Monsieur le Maire donne la parole à Mme SANDRIN qui indique au Conseil Municipal que le règlement de cantine a été légèrement modifié comme suit :

- Modification de l'année en cours
- Rectifications de fautes de frappe et d'orthographe
- Rajout de la phrase « au personnel de cantine et à la mairie » dans les obligations d'informations (page 1, deuxième paragraphe)
- Précision sur l'emplacement de la boîte aux lettres qui se trouve dans la salle des fêtes
- Rajout du numéro de téléphone de l'école d'Arandon
- Rajout des dates de permanences cantine et périscolaire.

Par ailleurs, Monsieur BERNET estime qu'il n'y a plus lieu de discuter de ce qui concerne la cantine en commission scolaire. Cela concerne la mairie uniquement et en cas de besoin, une réunion sera faite en mairie avec les personnes concernées.

MEME SEANCE

N°DE0047-2018 : Désignation d'un représentant et titulaires au SEDI

Suite à la démission d'un adjoint en tant que titulaire du SEDI, il convient de nommer un nouveau représentant titulaire.

Par ailleurs, M. Pacaud indique être le référent électricité de la commune et par conséquent, il semblerait logique qu'il soit au moins suppléant au SEDI.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner son titulaire et ses suppléants comme suit :

M. HANNI Michel : titulaire
M. PACAUD Patrice : suppléant
M. MAILLIER Alain : suppléant.

QUESTIONS DIVERSES :

- ❖ M. Bernet informe le conseil municipal que l'assemblée générale de l'association il était une fois Arandon Passins aura lieu le 29 juin 2018 à 19h30 à la salle des prairies.

- ❖ Isabelle Félix fait un retour sur le CME. Cette année, il y a eu 9 membres élus mais il a été difficile d'avoir l'effectif complet à chaque séance. Isabelle Félix remercie chaleureusement l'équipe avec laquelle ils ont tous travaillé (Malika, Séviley, Carla). Les élus du CME ont participé aux cérémonies, commémorations, vente de puzzle au profit du téléthon, loto et après-midi festive des anciens, tout en continuant les projets de l'équipe précédente (hôtels à insectes...)
Les dernières séances du CME ont été consacrées à la construction de boîtes à livres à partir de frigos gentiment donnés par les entreprises MEYSSIN et LESTRA. L'équipe les en remercie vivement. L'année a été clôturée par une balade à vélo le 23 juin 2018 sur le site de la Laurentière (enfants et parents étaient présents) avec une visite guidée de la forêt par Esther Quesada et un pique-nique.
Monsieur Bernet remercie Isabelle Félix et les accompagnants pour leur implication tout au long de l'année.
Mme SANDRIN demande alors si face aux difficultés rencontrées, le CME repartira l'année prochaine. Mlle Félix répond qu'il repartira s'il y a des demandes de la part des enfants.

- ❖ Mlle Isabelle Félix informe le conseil municipal que la construction d'un préau initialement prévue sera remplacée par la réhabilitation du garage où sont déjà entreposés les matériels de l'école. En effet, les employés communaux ne pouvant entreprendre les travaux de construction du préau, il semble donc préférable de

remettre le garage aux normes et en état. Un chiffrage sera demandé avant toutes prises de décisions et la commission bâtiments se réunira à ce sujet, comme le demande Mme BRIZET qui souhaite que cette commission ne soit pas « oubliée ».

- ❖ Mlle Isabelle Félix donne des informations concernant la mini-crèche. Celle-ci pas ouverte au 1^{er} septembre mais sera reportée au 1^{er} janvier 2019 avec possibilité d'ouverture avant si l'équipe est prête. Monsieur Bernet insiste sur le fait d'avoir des services à proposer à la petite enfance afin de pallier la baisse d'effectif dans les écoles.

- ❖ Monsieur HANNI Michel prend la parole au sujet du loto du mois de juin au profit des Anciens. Il estime que ce concept n'est pas une réussite et que les anciens attendent leur repas au lieu de demi-journées festives. Mlle Isabelle Félix répond que c'était un essai qui ne sera pas reconduit. Le CCAS devra prendre sa décision à ce sujet.

- ❖ Le prochain conseil municipal aura lieu le 31 juillet 2018 à 20h00 avec possibilité d'un barbecue ensuite.

FIN DE LA SEANCE : 22h00